

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 octobre 2018 à 19h00 Salle des mariages

ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 01/10/2018
- 2. Décisions du Maire
- 3. Délibérations:
 - 1. Installation d'un conseiller municipal
 - 2. Délibération portant élection d'un nouvel adjoint au maire- 1^{er} adjoint au maire
 - 3. Délibération portant élection d'un nouvel adjoint au maire Délégation aux affaires sociales
 - 4. Délibération portant désignation des conseillers communautaires siégeant à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
 - 5. Délibération portant désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS
 - 6. Délibération validant le remboursement aux élus des frais d'exécution d'un mandat spécial Congrès des Maires 2018
 - Délibération portant création d'un poste Parcours Emploi Compétences (Contrat Unique d'Insertion)
 Espace Jeunes
 - 8. Délibération portant modification du tableau des effectifs Modification de deux postes d'adjoint technique territorial
 - 9. Délibération portant modification du tableau des effectifs- Création d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe
 - 10. Délibération portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Luberon Monts de Vaucluse-Transfert de la compétence GEMAPI
 - 11. Délibération portant approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et la désignation d'un délégué à la protection des données pour LMV et les membres du groupement
 - 12. Délibération portant approbation de l'avenant pour la garantie de prêt Caisse des Dépôts et Consignations- Logements LOGIREM
 - 13. Délibération portant approbation de la modification des statuts du Syndicat Durance Luberon
 - 14. Délibération portant approbation de la modification des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien
 - 15. Délibération portant approbation de la modification du règlement intérieur de l'Espace jeunes
 - 16. Délibération portant approbation de la modification du règlement intérieur du Centre de Loisirs
 - 17. Délibération validant la demande de subvention au Département du Vaucluse Dispositif Fonds Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie 4^{ème} tranche des travaux de réhabilitation du Centre Ancien
 - 18. Gestion 2018 Décision modificative n°1

Membres présents :

Le Maire: ROUSSET André

Les Adjoints: DUCHANAUD Yolande, SAUZEE Philippe, LE DU Daniel, FOTI Lucien, VANNEYRE Serge,

BONNEVILLE Christine, MARIANI Severine

Les Conseillers Municipaux : AUZANOT Bénédicte , BONNEL Jean-François, CASTANY David, ESCOFFIER Jade, FAURE

Cécile, LOUCHE Michel, MAILLET Marie-Jésus, PORTE Roger, ROMAN Jean-Pierre, VIGNUALES Francine.

PROCURATIONS:

DERNIS Thierry à ROUSSET André, ZANI Patricia à MAILLET Marie-Jésus

<u>ABSENT(E)S</u>: AUTARD Brigitte, BOYER Blandine, MARTINEZ Damien, MARTIN Christophe, RAVOIRE Chantal, PIANETTI Didier, SAUZE Serge.

La séance est ouverte,

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 01/10/2018

Adopté à la majorité : 18 pour – 2 abstentions (B. Auzanot, J. Escoffier)

Décisions du Maire :

Prises suivant article 2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriales

DM 2018 073101	DEKRA	Mission de coordination SPS – Réaménagement des Jardins du château – 2 ^{ème} tranche – 2 981.25€ HT
DM 2018 073102	EURYECE	Schéma Directeur de gestion des Eaux Pluviales – 38 800€ HT
DM 2018 090401	GROUPAMA	Remboursement sinistre – dégradation borne escamotable du château – 717.36 €
DM 2018 051501	Groupama	Remboursement sinistre – dégradation borne Place joseph Garnier – 1 809.60 €
DM 2018 091801	Renault	Vente de matériel technique – Berlingo Espaces verts – 1 200€
DM 2018 092401	ACCESSMETRIE	Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme de travaux pour l'accessibilité des bâtiments communaux – 4 716.00€ TTC

Délibérations:

1. Installation d'un conseiller municipal

Rapporteur: André ROUSSET

La réception de la démission d'un conseiller municipal par le Maire a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou règlementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé. Le mandat du conseiller municipal suivant de liste débute donc dès la vacance du siège et le maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures, sauf si l'intéressé y renonce de manière expresse, dans les formes fixées à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la démission.

Si le candidat suivant de liste accepte son mandat, le maire procède alors à son installation et en dresse procès-verbal, ce qui vaut proclamation de l'élection de ce conseiller.

Il convient donc de nommer un nouveau conseiller municipal suite à l'évènement suivant :

- Démission de M Jean Brieussel conseiller municipal de la liste « Lauris Luberon Demain »

Le conseiller municipal pouvant être installé lors de cette séance est le suivant :

- M David Castany, conseiller municipal de la liste « Lauris Luberon Demain »

Le nouveau tableau du Conseil Municipal est donc accepté.

2. Délibération portant élection d'un nouvel adjoint au maire- 1er adjoint au maire

Rapporteur: André ROUSSET

Par courrier en date du 28 août 2018, **M. Jean BRIEUSSEL** a informé M le Maire et M le Préfet de sa décision de démissionner de son poste d'adjoint, de conseiller municipal et de conseiller communautaire. Afin de procéder au remplacement de son poste d'adjoint, il convient de procéder à l'élection du nouveau 1^{er} adjoint au maire.

Le conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint à bulletin secret : Daniel LE DU : 16 pour – 4 bulletins blanc

M Daniel LE DU a été élu 1^{ER} adjoint au maire par 16 voix.

Le nouveau tableau du Conseil Municipal est donc approuvé.

3. <u>Délibération portant élection d'un nouvel adjoint au maire – Délégation aux affaires sociales</u>

Rapporteur: André ROUSSET

Par courrier en date du 29 juillet 2018, **Mme Patricia ZANI** a informé M le Maire et M le Préfet de sa décision de démissionner de son poste d'adjoint en charge de l'Enfance et la Jeunesse. Afin de procéder au remplacement de son poste d'adjoint, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. La délégation proposée pour ce poste d'adjoint sera la délégation aux affaires sociales.

Le conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint à bulletin secret : Christine BONNEVILLE : 19 pour – 1 blanc

Mme Christine BONEVILLE a été élue adjoint au maire par 19 voix.

Le nouveau tableau du Conseil Municipal est donc approuvé.

4. <u>Délibération portant désignation des conseillers communautaires siégeant à la Communauté</u> d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Rapporteur: André ROUSSET

Conformément à la délibération en date du 27 juillet 2016 validant l'accord cadre pour la répartition des 55 sièges de conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, et conformément à l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2016 portant recomposition du Conseil Communautaire de LMV, la commune de Lauris dispose de 4 sièges au sein de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Conformément à l'article L 5211.6.2.1°, les membres de l'organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à 1 tour sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, sans obligation de respecter la parité

La répartition des sièges sera opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Par délibération en date du 14 décembre 2016, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des 4 conseillers communautaires devant siéger à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Les conseillers communautaires élus sont André Rousset, Jean Brieussel, Lucien Foti, Marie-Jésus Maillet.

Suite à la démission présentée le 28 août 2018 par M Jean Brieussel, de son poste de conseiller communautaire, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à son remplacement en tant que conseiller communautaire.

Il a été procédé au vote et les conseillers communautaires suivants ont été élus à la majorité : 18 pour – 2 blanc

- 1- André ROUSSET
- 2- Serge VANNEYRE
- 3- Lucien FOTI
- 4- Marie-Jesus MAILLET

5. <u>Délibération portant désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil</u> d'Administration du CCAS

Rapporteur: André ROUSSET

Suite à la démission de **M Jean Brieussel** du Conseil Municipal, la fonction de membre du Conseil d'administration du CCAS pour laquelle il avait été élu est devenue vacante.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

M le Maire propose la candidature de M Daniel LE DU.

Adopté à la majorité : 18 pour – 2 abstentions (B. Auzanot, J Escoffier)

6. <u>Délibération validant le remboursement aux élus des frais d'exécution d'un mandat spécial – Congrès des Maires 2018</u>

Rapporteur: Yolande DUCHANAUD

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les élus locaux peuvent être amenés à se déplacer au titre d'un mandat spécial, c'est-à-dire d'une mission accomplie dans l'intérêt de la commune pour une opération déterminée et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables. Cette notion de mandat spécial s'applique donc aux déplacements des élus à l'occasion du Congrès des Maires sur Paris.

Lorsque les conditions du mandat spécial sont réunies, les élus ont droit au remboursement des frais exposés dans le cade de leur mission. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le principe de remboursement aux élus des frais d'exécution d'un mandat spécial à l'occasion des Congrès des Maires 2018.

Adopté à la majorité : 18 pour – 2 abstentions (B. Auzanot, J Escoffier)

7. <u>Délibération portant création d'un poste Parcours Emploi Compétences (Contrat Unique d'Insertion) – Espace Jeunes</u>

Rapporteur: André ROUSSET

Dans le cadre du remplacement d'un agent municipal en disponibilité pour convenances personnelles, et afin de pouvoir procéder à ce remplacement dans le cadre du nouveau dispositif d'emploi aidé Parcours Emploi Compétences, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

→ Création d'un poste « Parcours Emploi Compétences », poste affecté au service Espace Jeunes à compter du 15 octobre 2018.

Adopté à la majorité : 19 pour – 1 abstention (J. Escoffier)

8. <u>Délibération portant modification du tableau des effectifs – Modification de deux postes d'adjoint technique territorial</u>

Rapporteur: André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux et afin d'ajuster le tableau des effectifs en fonction des mouvements internes du personnel, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

→ Modification du temps de travail pour deux postes à temps non complet d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} novembre 2018

Adopté à la majorité : 19 pour – 1 abstention (J. Escoffier)

9. <u>Délibération portant modification du tableau des effectifs- Création d'un poste d'agent social</u> principal de 2ème classe

Rapporteur: André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux et afin d'ajuster le tableau des effectifs en fonction des mouvements internes du personnel, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

→ Création d'un poste d'agent social principal de 2ème classe à compter du 1er novembre 2018

Adopté à la majorité : 19 pour – 1 contre (J. Escoffier)

10. <u>Délibération portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges</u>
Transférées de Luberon Monts de Vaucluse- Transfert de la compétence GEMAPI

Rapporteur: Yolande DUCHANAUD

La CLECT s'est ainsi réunie le 25 septembre 2018 afin d'évaluer le coût net transféré de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018.

Considérant que le rapport de la CLECT, réunie le 25 septembre 2018, a été transmis à l'ensemble des communes de LMV le 1^{er} octobre 2018 (Annexe n°1), il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ce rapport.

Adopté à la majorité : 19 pour – 1 abstention (B. Auzanot)

11. <u>Délibération portant approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et la désignation d'un délégué à la protection des données pour LMV et les membres du groupement</u>

Rapporteur: André ROUSSET

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et la désignation d'un délégué à la protection des données pour LMV et les membres du groupement.

Le projet de convention est joint à la présente délibération (Annexe n°2).

Adopté à l'unanimité

12. <u>Délibération portant approbation de l'avenant pour la garantie de prêt Caisse des Dépôts et</u>
Consignations- Logements LOGIREM

Rapporteur: Yolande DUCHANAUD

LOGIREM a engagé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le réaménagement d'une partie de la dette contractée pour la construction des logements sociaux en 2006 par un allongement de la durée de 10 ans, ce qui permet :

- Sur la durée résiduelle initiale : de diminuer l'annuité sans impact sur le taux d'intérêt appliqué
- Sur la durée d'allongement : de profiter du taux d'intérêt bonifié à Livret A.

En 2006, la commune de Lauris à garantie l'emprunt d'origine, de 1 350 000€, à hauteur de 100%.

La finalisation du réaménagement de la dette de LOGIREM est subordonnée au maintien de la garantie communale accordée aux prêts d'origine.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir réitérer la garantie communale à hauteur de 100% de l'emprunt LOGIREM suivant les nouvelles conditions financières.

Adopté à la majorité : 19 pour – 1 abstention (B. Auzanot)

13. Délibération portant approbation de la modification des statuts du Syndicat Durance Luberon

Rapporteur: Yolande DUCHANAUD

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le projet de statut du Syndicat Mixte fermé Durance Luberon, projet joint à la présente note de synthèse (Annexe n°3).

Adopté à l'unanimité

14. <u>Délibération portant approbation de la modification des statuts du Syndicat d'Electrification</u> Vauclusien

Rapporteur: Daniel LE DU

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le projet de statut du Syndicat d'Electrification Vauclusien, projet joint à la présente note de synthèse (Annexe n°4).

Adopté à l'unanimité

15. Délibération portant approbation de la modification du règlement intérieur de l'Espace jeunes

Rapporteur: André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation du service de l'Espace Jeunes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le nouveau Règlement Intérieur de ce service (Annexe n° 5).

Ce nouveau règlement intérieur apporte les modifications suivantes :

- Ajustements des horaires d'ouverture de l'Espace Jeunes
- Modalités de gestion des repas

Adopté à l'unanimité

16. Délibération portant approbation de la modification du règlement intérieur du Centre de Loisirs

Rapporteur: André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation du service du Centre de Loisirs, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le nouveau Règlement Intérieur de ce service (Annexe n°6).

Ce nouveau règlement intérieur apporte les modifications suivantes :

- Ajustements de horaires et lieux d'accueil pour le périscolaire du mercredi
- Arrêt des AMA depuis la rentrée scolaire 2018-2019
- Modalités de tarification des prestations avec ou sans repas
- Mentions sur les allergènes présents dans les repas et goûters

Adopté à l'unanimité

17. <u>Délibération validant la demande de subvention au Département du Vaucluse – Dispositif Fonds</u> <u>Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie – 4ème tranche des travaux de réhabilitation du Centre Ancien</u>

Rapporteur: Daniel LE DU

Dans le cadre du dispositif « Fonds Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie », le Département du Vaucluse subventionne la réhabilitation et la valorisation d'espaces publics, ainsi que la revitalisation des villages pour les communes de moins de 5 000 habitants.

La commune présente dans le cadre de ce programme de subvention la 4^{ème} tranche de réhabilitation du Centre Ancien, programme relatif à la réhabilitation de la Rue de la Pompe et de la Rue Beysson, pour un montant de travaux de 109 456.50€ HT.

Adopté à l'unanimité

18. Gestion 2018 - Décision modificative n°1

Rapporteur: Yolande DUCHANNAUD

Cette décision modificative n°1 concerne l'inscription de crédits supplémentaires sur l'article 657362 « Subvention de fonctionnement au CCAS » à hauteur de 9000€.

Ces crédits supplémentaires affectés au budget du CCAS permettront l'achat de nouveaux matériels pour le portage des repas.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- M Daniel Le Du précise qu'une commande a été passée auprès d'une entreprise de Travaux Publics pour une nouvelle campagne d'entretien de la voie communale. Les travaux seront réalisés dans le courant de la semaine 42.
 - Mme Jade Escoffier précise à cette occasion qu'il est urgent de reboucher le trou présent dans la chaussée Rue Sainte Catherine
- M Daniel Le Du précise également que les travaux de rénovation des portes de l'église vont débuter le 22 octobre prochain. Les travaux d'un montant de 23 634.00€ sont subventionnés par le ministère de la Culture à hauteur de 10 635.00€
- M Serge Vanneyre annonce au Conseil Municipal que les travaux de préparation de chantier du restaurant scolaire ont débuté depuis 15 jours. Les enfants vont être déplacés dans les réfectoires provisoires à compter du 22 octobre prochain, les travaux vont débuter à cette date.

Par ailleurs, les travaux de déplacement du transformateur du restaurant scolaire sont en cours, le nouveau transformateur électrique a été positionné le long de la façade nord de l'école.

Les travaux de le 2nd tranche des jardins du château vont également débuter. La base de vie de l'entreprise titulaire du marché de travaux est en cours d'installation en bas des terrasses dans l'enceinte de la propriété Ravoire. Les travaux devraient débuter au mois de novembre, la durée des travaux est d'environ 8 mois.

M Vanneyre précise également que le programme de travaux relatif à la 4^{ème} tranche de réhabilitation du Centre Ancien est en cours de finalisation. Le programme concerne la Rue de la Pompe, Rue Beysson, Rue Sainte Catherine, Rue du Couvent. Un plateau traversant est également

envisage au croisement avec l'avenue Philippe de Girard. Ces travaux sont programmés sur l'exercice 2019.

- <u>M Philippe Sauzée</u> informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs aux Obligations Légales de Débroussaillement, prévus par les services de la DDT sur la placette de démonstration de la Chapelle Saint Roch, devraient débuter avant la fin de l'année.

M Sauzée précise également qu'une borne interactive va être installée à l'accueil de la mairie le 18 octobre prochain. Cette borne donnera un accès à l'ensemble des services publics dématérialisé pour les administrés.

- <u>M Lucien Foti</u> informe le Conseil Municipal que le DAB du Crédit agricole va rester en place, le reste des locaux de l'agence étant libre pour la location à des commerçants.
- <u>Mme Francine Vignuales</u> souhaite remercier M le Maire et les adjoints qui ont accompagné les seniors pour les trajets allers-retours à l'occasion de leur voyage annuel à la Grande Motte.
- <u>Mme Jade Escoffier</u> informe le Conseil Municipal que des eaux usées semblent couler entre la 3^{ème} et la 4^{ème} terrasse des Jardins du Château. Les services techniques se déplaceront sur site afin d'identifier le problème.

Elle demande par ailleurs pour quelles raisons certains quartiers du Vieux Village se retrouvent de manière régulière sans éclairage public. Elle est informée que l'armoire électrique est régulièrement vandalisée par un groupe d'individus dont le signalement a été fait à la gendarmerie. Les services techniques renforcent donc les accès à cette armoire électrique afin d'éviter tout vandalisme.

Elle souligne également que la convocation du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2018 n'a pas été transmise par mail.

Mme Escoffier précise que le clocher de l'église sonne avec 10 mn de retard. Elle est informée que l'entreprise en charge de la maintenance du clocher s'est déplacée sur site il y a peu de temps, l'entreprise sera donc recontactée à ce sujet.

Mme Escoffier demande des explications sur l'augmentation de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle est informée qu'il convient de se rapprocher de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, seule compétente sur ce sujet.

Mme Escoffier demande enfin si le projet de construction de logement prévu sur le parking Remilly est complètement abandonné.

M le Maire lui confirme que ce projet est définitivement abandonné.

<u>La réunion du conseil municipal est levée à 20h30</u>

<u>Secrétaire de séance</u> : Mr SAUZEE Philippe

M le Maire : Mr ROUSSET André

